

Extrait du registre des délibérations

Séance du 5 Février 2026

Le 5 Février 2026 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de MUSSARD Anthony Maire

Présents : M. MUSSARD Anthony, Maire, Mmes : DAVID Julie, DESCHAMPS Anne-Cécile, HIRON Chantal, KRAMAROV Pascale, LEROUGE Nathalie, MALHERBE Martine, PAINEAU Catherine, MM : AINÉ Sébastien, CADORET Jérôme, HOULBERT Cédric, LOUTELLIER Jean-Claude, MARTIN David, PERTHUIS Jean-David, PLANTAIS Gérard

Mmes JOYAU Maryline, STORNI Jacqueline, VEAUDECRENNE Marie-Laure procuration à Mme PAINEAU

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 15

Date de la convocation : 30/01/2026

Date d'affichage : 30/01/2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le : 10/02/2026

et publication ou notification

du : 10/02/2026

A été nommé(e) secrétaire : Mme KRAMAROV

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Attribution marché Travaux réfection chaussée rue Guimondeau et impasse pépinière
Demande de remboursement travaux auprès du futur acquéreur / Parcelle ZO 80 rue de Guimondeau
Marché Public : avenant 01 marché Rues de la Couture et 4 options (route du Mans, route de St Ouen, rue du Rideray, enrobé beige)
Marché public : Avenant 01 Marché rénovation, requalification et renforcement d'éclairage public
Demande DETR 2026 - Création cheminement piétons (routes du Mans, de St Ouen, rue du Rideray)
Détermination loyer commercial local Ex-boulangerie
Détermination loyer commercial ex-bar
Détermination Loyer logement RASED
Location : Avenant 01 Bail commercial La Poste
Ressources Humaines : recrutement pour accroissement activité temporaire d'activité Service

Cantine / pause méridienne (annule et remplace délibération 2025_09_070)

Ressources humaines : recrutement pour accroissement temporaire d'activité Service technique (service entretien bâtiments)

Proposition adhésion service assistance de la psychologue du travail du Centre de Gestion de la Sarthe

Adhésion groupement de commandes marché E-Primo 4

Avenant 01 Convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération Revitalisation du territoire de LBN communauté

Le vote du budget est fixé le 05 mars.

Commissions finances le 17 et le 19 février.

réf : 2026-02-001 Attribution marché Travaux réfection chaussée rue Guimondeau et impasse pépinière

Une consultation simplifiée a été réalisée pour les travaux de réfection de chaussée rue Guimondeau et impasse de la Pépinière. Cinq entreprises ont été consultées : COLAS, SECHE, EIFFAGE, TPPL, STPO.

M. le Maire donne la lecture du tableau comparatif des cinq entreprises ci-dessous :

	GUIMONDEAU	PEPINIERE	TOTAL HT	TOTAL TTC
COLAS	32 335,16 €	17 409,35 €	49 744,51 €	59 693,41 €
SECHE	51 659,01 €		51 659,01 €	61 990,81 €
EIFFAGE			- €	
TPPL	33 857,50 €	8 630,00 €	42 487,50 €	50 985,00 €
STPO	32 489,70 €	10 017,00 €	42 506,70 €	51 008,04 €

Au regard de cette analyse il est proposé de retenir l'entreprise TPPL pour un montant de travaux de 42 487,50 € HT soit 50 985,00 TTC

Après discussion, le Conseil municipal,

VALIDE le devis de l'entreprise TPPL,

AUTORISE M. le Maire a signé le devis et tous les documents afférents à ce dossier.

Vote à mains levées : pour : 16 / contre : 0 / abstentions : 0

Le démarrage des travaux est prévu pour mi-février.

réf : 2026-02-002 Demande de remboursement travaux auprès du futur acquéreur / Parcelle ZO 80 rue de Guimondeau

Afin d'éviter la réouverture de la chaussée après les travaux d'enrobés sur la rue de Guimondeau, il est proposé d'anticiper et de réaliser les branchement EU, EP et AEP sur le réseau pour desservir le terrain en vente de M. Mme CARLIER. Le plan de la parcelle est joint en annexe

La Création des boîtes de branchement sera en limite de la propriété.

L'entreprise VEOLIA a été sollicité pour la réalisation des travaux

- Branchement EU et EP 3 634,50€ HT soit 4 361,40€ TTC
- Branchement AEP 915,43€ HT soit 1 098,52€ TTC

Après discussion, le Conseil municipal

Autorise la municipalité à demander le remboursement des travaux présentés ci-dessus au futur acquéreur de cette parcelle.

Vote à mains levées : pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 3

Un courrier sera rédigé au propriétaire actuel afin de l'informer officiellement. Des échanges ont déjà eu lieu avec le propriétaire.

réf : 2026-02-003 Marché Public : avenant 01 marché Rues de la Couture et 4 options (route du Mans, route de St Ouen, rue du Rideray, enrobé beige)

Afin de mettre en accord l'ensemble des documents administratifs et la décision prise lors du CM de novembre 2025 il est nécessaire de faire un avenant afin de bien distinguer l'ensemble des options au nombre de 4 et la tranche ferme (Délibération n° 2025_11_076)

Le montant global des travaux reste identique à la validation en CM de novembre

- Tranche ferme : 269 882,80 € HT,
- Tranche optionnelle 1 (rte du Mans) : 164 900,40 € HT,
- Tranche optionnelle 2 (rue St Ouen) : 110 943,80 € HT,
- Tranche optionnelle 3 (rue Rideray) : 73 395,40 € HT,
- Tranche optionnelle 4 (enrobé beige) : 48 360,00 € HT,
- Soit un total de **667 482,40 € HT** (tranche ferme + options 1,2,3,4) soit **800 978,88 € TTC**

Un ordre de service sera rédigé pour le lancement des travaux de chaque option dans un délais de 18 mois (comme stipulé dans le CCTP).

Mme PAINEAU précise que les élus de l'opposition étaient favorables à la tranche ferme et les options 1,2,3 mais opposés à l'option 4 (enrobé beige) et cette fois le vote est globalisé.

M. le Maire indique qu'il est possible de s'abstenir ou de voter contre.

Après discussion, le Conseil municipal,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant 01 et tous les documents afférents à ce dossier.

Vote à mains levées : pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 3

réf : 2026-02-004 Marché public : Avenant 01 Marché rénovation, requalification et renforcement d'éclairage public

M. le Maire présente le projet d'avenant.

Cet avenant englobe les éléments suivants :

- Moins-value sur les luminaires du parvis du centre culturel compris dans le marché Courmesnil
- Intégration de 34 modules Lumio indispensable pour le fonctionnement avec les luminaires existants précédemment changés (même circuit de pilotage)
- Ajout d'une horloge sur pilotage de l'armoire des luminaires de la voirie menant à la déchetterie
- Modification de l'armoire des Prés Marais pilotable à distance pour événements ayant lieux aux Prés Marais. (Feux d'artifice...)
- Montant du marché de base : 83 136.00 € HT / 99 763.20 € TTC
- Montant de l'avenant : 1 662.00 € HT / 1 994.40 € TTC
- Nouveau montant du marché : 84 798.00 € HT / 101 757.60 € TTC

Après discussion, le Conseil municipal,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant et tous les documents afférents à ce dossier.

Vote à mains levées : pour : 16 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2026-02-005 Demande DETR 2026 - Création cheminement piétons (routes du Mans, de St Ouen, rue du Rideray)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de solliciter une subvention auprès des services de

l'Etat à hauteur de 165 166.40 € soit 40 % du coût éligible pour le projet de création de cheminement piéton.

Après délibération le conseil municipal adopte le projet précité et décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Dépenses	en HT	Recettes	
Amgt RD 21	164 900.40 €	Etat DETR DSIL 40 %	139 695.68 €
Amgt RD 101	73 395.00 €		
Amgt rte St Ouen	110 943.80 €	Auto-financement	209 543.52 €
TOTAL	349 239.20 €		349 239.20 €

Le conseil municipal,
autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL pour l'année 2026,
atteste de l'inscription du projet au budget de l'année 2026,
atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

Vote à mains levées : pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 3

réf : 2026-02-006 Détermination loyer commercial local Ex-boulangerie

Une activité restauration rapide / salon de thé va s'installer dans une partie de l'ancienne boulangerie située rue Ricordeau.

Sur proposition de la commission commerce, et après discussion, le Conseil municipal,
DETERMINE les éléments de loyer suivants :

- le loyer est fixé à 400 € / mois (les charges seront directement prise en charge par le locataire),
- 30 € pour la Licence IV,
- 50 € pour la terrasse quand elle sera installée,
- une caution de deux mois sera exigée, la révision du loyer se fera à la date anniversaire qui sera indiqué dans le bail selon l'indice INSEE.

Une franchise de loyer est accordée jusqu'au 30/04/2026.

Le loyer est exonéré de TVA en application du 2° de l'article 261 D du CGI.

La gérante a obtenu un prêt d'honneur Initiative Sarthe.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le bail et l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Vote à mains levées : pour : 16 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2026-02-007 Détermination loyer commercial ex-bar

Une activité restauration / bar va s'installer dans l'ancien bar rue Colonel Donaldson.

Sur proposition de la commission commerce, et après discussion, le Conseil municipal,
DETERMINE les éléments de loyer suivants :

- le loyer est fixé à 500 € / mois (les charges seront directement prise en charge par le locataire),
- 30 € pour la Licence IV,
- une caution de deux mois sera exigée,
- la révision du loyer se fera à la date anniversaire selon l'indication qui sera inscrite dans le bail selon l'indice INSEE.

Le loyer est exonéré de TVA en application du 2° de l'article 261 D du CGI.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le bail et l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Vote à mains levées : pour : 16 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2026-02-008 Détermination Loyer logement RASED

Afin de proposer en location le logement situé au RASED il est proposé les tarifs suivants :

- loyer : 175 € / mois,
- charges : 75 € / mois
- le loyer sera révisé à chaque date anniversaire du contrat selon l'indice INSE,
- une caution de deux mois sera demandée.

Il sera demandé à chaque locataire la preuve d'avoir mis en place le paiement de la redevance incitative auprès de la Cdc LBN.

Les règles de fonctionnement spécifiques à ce lieu seront explicites dans le contrat. En effet ce logement est situé dans l'enceinte scolaire. Des règles de vie sont donc nécessaires pour respecter le lieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

VALIDE les tarifs de location ci-dessus pour le logement du RASED

Vote à mains levées : pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 5

réf : 2026-02-009 Location : Avenant 01 Bail commercial La Poste

Le bail commercial pour le bien situé 4 rue Gautier à Loué a pris effet le 01/01/2020.

Il convient de modifier les surfaces car une partie des surfaces est restitué au bailleur c'est-à-dire à la commune. D'un commun accord il est convenu que cette restitution de surfaces n'impacte pas financièrement le loyer en cours.

Après discussion, le Conseil municipal

AUTORISE M. le Maire à signer cet avenant et tout autre document afférent à ce dossier.

Vote à mains levées : pour : 16 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2026-02-010 Ressources Humaines : recrutement pour accroissement activité temporaire d'activité Service Cantine / pause méridienne (annule et remplace délibération 2025_09_070)

Dans le cadre de la réorganisation du service restauration / cantine à compter le 1er janvier 2026, une délibération pour accroissement d'activité avait été validée pour un volume horaire de 12h / hebdo. Après quelques semaines de fonctionnement de ce nouveau service, il s'avère nécessaire d'augmenter le volume horaire et de passer à 16h / semaine. L'agent sera un agent contractuel de catégorie C, adjoint technique 16h par semaine pour la période du 1er mars 2026 au 31 décembre 2026. L'échelon de rémunération sera déterminé en fonction des compétences et de l'expérience de l'agent.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

ADOpte à l'unanimité cette proposition pour le service restauration,

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Vote à l'unanimité : pour : 16 / contre : 0 / abstentions : 0

**réf : 2026-02-011 Ressources humaines : recrutement pour accroissement temporaire d'activité
Service technique (service entretien bâtiments)**

Il est nécessaire de recruter un agent pour accroissement temporaire d'activité.

M. le Maire propose de recruter un agent contractuel de catégorie C, adjoint technique 25h par semaine pour la période du 1er mars au 28 février 2027. L'échelon de rémunération sera déterminé en fonction des compétences et de l'expérience de l'agent.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

ADOpte à l'unanimité cette proposition pour le service restauration,

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Vote à mains levées : pour : 16 /contre : 0 /abstentions : 0

réf : 2026-02-012 Proposition adhésion service assistance de la psychologue du travail du Centre de Gestion de la Sarthe

M. le Maire présente le service assistance psychologique du travail proposé par le Centre de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

REFUSE l'adhésion à ce service : Non = 5 / Oui = 4 / Abstention = 7

Vote à mains levées : pour : 4 / contre : 5 / abstentions : 7

réf : 2026-02-013 Adhésion groupement de commandes marché E-Primo 4

M. CADORET, adjoint, propose d'adhérer au groupement de commande e-Primo. L'équipe enseignante de la maternelle souhaite continuer à utiliser et à proposer ce service aux familles.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal,

AUTORISE la commune à adhérer au groupement de commande E-primo,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Vote à mains levées : pour : 15 /contre : 0 / abstentions : 1

**réf : 2026-02-014 Avenant 01 Convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération
Revitalisation du territoire de LBN communauté**

La convention cadre « Petites Villes de Demain », valant « Opération de Revitalisation du territoire » conclue initialement, le 17 décembre 2022 fixait les modalités de mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation de Territoire et du programme Petites Villes de Demain, afin de revitaliser les centres-villes du territoire de LBN Communauté.

Compte tenu de la poursuite des objectifs fixés, de l'avancement des actions engagées et de la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues, les parties conviennent de proroger la durée de validité de ladite convention selon les termes définis au présent avenant.

La Région et la Banque des Territoires, non signataires du présent avenant, demeurent partenaires des collectivités lauréates du programme « Petites Villes de Demain ».

Il est proposé

Le volet PVD de la convention est prorogé pour une durée de 8 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Le volet ORT de la convention est prorogé pour une durée de 4 ans et 8 mois soit jusqu'au 31 décembre 2031.

Toutes les autres stipulations de la convention initiale demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal
AUTORISE M. le Maire à signer cet avenant.

Vote à mains levées : pour : 16 / contre : 0 / abstentions : 0

Pas de questions diverses

En Mairie, le 13/02/2026
Le Maire
Anthony MUSSARD

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Anthony MUSSARD', written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE DE LOUÉ' at the top and 'SARTHE' at the bottom, separated by two small stars.